



## **Questions et Recommandations des participants :**

### **1. Environnement :**

- La Banque mondiale devrait vérifier la qualité des études d'impact sur l'environnement et s'assurer qu'elles observent les normes internationales, en plus de la validation du département de l'Environnement marocain.
- On parle souvent de la nécessité de mener des études d'impact sur l'environnement mais on se préoccupe rarement de la disponibilité des fonds pour le faire ;
- Il est important de s'assurer que le cadre législatif en matière de protection de l'environnement est bien appliqué dans les projets financés par la Banque (Charte nationale de l'environnement et du développement durable, Constitution marocaine) ;
- La Banque mondiale doit inciter le gouvernement à élargir le champ de la loi sur l'accès à l'information de façon à prévoir un accès élargi à l'information environnementale ;
- Dans les risques environnementaux et sociaux (page 9, document de cadrage), il faut inclure les catastrophes naturelles et technologiques (nucléaire...) ;
- La Banque devrait recommander des actions pour la préservation des paysages naturels et la protection de la biodiversité ;
- Il faut que la Banque mondiale prenne en considération le coût de la dégradation des paysages et de l'environnement dans les zones ciblées par des projets qu'elle finance (natural capital accounting) ;
- Il serait bien d'impliquer/sensibiliser des industriels dans la prochaine étape des consultations ;
- La Banque doit travailler directement avec les ONG qui ont l'expérience et la connaissance du terrain.

### **2. Social :**

- La dimension genre ne devrait pas figurer parmi les thèmes émergents mais devrait pleinement faire partie de chaque mesure de sauvegarde – Mainstreaming+ suivi/évaluation ;
- Lorsque des concertations avec les populations locales et la société civile sont imposées dans la préparation d'un projet, il faut s'assurer qu'il s'agit bien d'une concertation effective et non pas d'une réunion d'information (cela dépend du niveau de sensibilisation/d'implication des populations locales) – Comment la Banque mondiale se positionne-t-elle par rapport à l'asymétrie qui existe entre les cadres de consultation de chaque pays et s'assure-t-elle que les critères de sélection de l'échantillon de population ciblée sont bien respectés ?;
- La Banque ne doit pas se limiter à s'assurer que les projets n'ont pas d'impacts négatifs mais voir si les projets ont des impacts positifs sur la population locale. L'élément humain doit être au centre d'un projet. Il doit être le premier à en bénéficier et il doit systématiquement y avoir une composante sociale/économique dans les projets menés.

### **3. Politiques de sauvegarde :**

- La Banque mondiale doit dresser un profil environnemental de chaque pays, comme une sorte de feuille de route incluant les clauses et les limites ;
- Il est nécessaire d'harmoniser les politiques de sauvegarde entre les bailleurs de fonds car les divergences qui existent peuvent nuire à l'exécution des projets ;
- Inclure dans les politiques de sauvegarde, conformément à la Constitution et à la Charte nationale de l'environnement et du développement durable, le droit à un environnement propre ;
- Il serait recommandé de mettre en place une instance pour valider la composante sauvegarde dans les prêts/projets établis entre la Banque mondiale et l'emprunteur ;
- Lorsqu'on parle de politiques de sauvegarde environnementale, il ne faut pas oublier que la dégradation environnementale a souvent des causes économiques et sociales (par ex. surexploitation forestière dans les zones rurales). On ne peut donc pas imposer des règles de protection de l'environnement sans proposer des alternatives durables aux populations (relation entre protection de l'environnement et lutte contre la pauvreté) ;
- Il faudrait renforcer la gestion des risques en renforçant le système d'information intégré (par ex. assurance paramétrique) ;
- Il serait judicieux de mettre en place des politiques/mesures incitatives lorsque la Banque mondiale prête à l'Etat. Contre une ristourne ou une baisse du taux d'intérêt, l'organisme emprunteur est tenu de respecter des zones protégées ou de veiller à la préservation de l'environnement dans la zone du projet ;
- Il faut exiger l'implication des ONG dans la prise de décision et non pas uniquement au niveau des consultations.

### **4. Formation/ Education :**

- La formation des femmes rurales est importante, car elles sont les principales concernées par les projets visant notamment les zones rurales et impliquant une composante environnementale ;
- Il faut appuyer des projets de formation et de sensibilisation aux questions de l'environnement, notamment dans les zones ciblées par des projets d'investissement.

## ANNEXE



### La Banque mondiale Revue et mise à jour des politiques de sauvegarde environnementale et sociale

#### Liste de participants

N.	Nom	Titre	Organisation
1	Hassan El Bari	Président	Association marocaine des déchets solides
2	Abdelaziz Ileggh	Président	Observatoire marocain des déchets et des émissions
3	Mohamed Badraoui	Directeur	Institut national de recherche agronomique
4	Brahim Abouelabbes	Président	Association marocaine pour l'écotourisme et la protection de la nature
5	Mohammed Ezzaouaq	Secrétaire général	Association marocaine des experts en gestion des déchets et en environnement
6	Jesus Moreno Ortiz	Délégué	Fondation Cideal
7	Hamid Chrifi	Coordinateur	ENDA Maghreb
8	Lahcen Chillasse	Coordinateur national	Groupe de travail Politique de voisinage européen et environnement Maroc
9	Abdelhadi Bennis	Président	Club Environnement - Association Ribah Al Fath
10	Larbi Hachimi	Consultant agro-nourriture	Independent
11	Abdelhamid Belemlih	Président	Société protectrice des animaux et de la nature (SPANNA)
12	Saida Idrissi Amran	Avocate principale pour les femmes de Soulaliate	Association démocratique des femmes du Maroc

<b>13</b>	Malika Jghima	Président de la succursale de Casablanca	Association démocratique des femmes du Maroc
<b>14</b>	Hasnaa Chehabi	Président	Association Femmes et environnement
<b>15</b>	Mohammed Benyakhlef	Membre du comité national de coordination	Groupe de travail - Politique européenne de voisinage
<b>16</b>	Hassan El Mansouri	Président	Association Alwifak – Oeuvres sociales et Protection de l'environnement
<b>17</b>	Bouchra El Alaoui	Vice Président	Association Alwifak – Oeuvres sociales et Protection de l'environnement
<b>18</b>	Malika Ben Mahi	Président	Association marocaine pour la Promotion de la femme rurale
<b>19</b>	Hicham Benzine	Président	Association marocaine d'écologie urbaine